

# DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS POUR LES DEMANDES DE **PERMIS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION CONVERSION D'UNE HABITATION RÉSIDENTIELLE EN UN ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL**

La liste ci-dessous renvoie au Code national du bâtiment du Canada et à l'arrêté de zonage Z-10 de la Ville de Dieppe.

## **Un établissement commercial nécessite ce qui suit:**

- L'usage commercial visé doit être permis dans la zone et d'autres exigences de l'arrêté de zonage peuvent s'appliquer.
- L'aire de stationnement doit se conformer aux exigences de l'arrêté de zonage et tout autre règlement applicable. Parmi certaines des exigences applicables on y retrouve le nombre et la taille des espaces de stationnement, le nombre d'espaces de stationnement sans obstacle, le type de surface de l'aire de stationnement, les dispositifs d'écrans et d'aménagement paysagé, la gestion de l'eau de surface/drainage, la largeur des voies d'accès, les bordures, etc.
- Un ou plusieurs accès sans obstacle à l'établissement et la conception sans obstacle de toilettes.
- Des toilettes et des éviers satisfaisant le nombre d'occupants.
- Les planchers (et terrasses) doivent être vérifiés/conçus par un ingénieur pour supporter une charge de 100 lb par pied carré.
- Les planchers séparant chaque étage (y compris celui du sous-sol) doivent être construits pour offrir le degré requis de résistance au feu.
- Toute poutre, tout mur et tout poteau supportant les planchers doivent être couverts de sorte à offrir le même degré établi de résistance au feu. Le revêtement intérieur de finition des murs et des plafonds doit avoir un indice acceptable de propagation de la flamme (les panneaux de gypse avec un niveau acceptable de propagation de la flamme).
- Des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone selon les besoins.
- Conception adéquate des voies de sortie. Les voies de sortie doivent être munies d'un cloisonnement coupe-feu les isolants des autres étages. Les portes extérieures doivent s'ouvrir en direction du déplacement vers la sortie.
- Des enseignes de sortie et éclairage d'urgence.
- Une vérification des matériaux extérieurs de l'établissement et des exigences en matière de résistance au feu en raison de la proximité aux limites de propriétés (la quantité de fenêtres et de portes pourrait également être affectée).
- Un système de ventilation mécanique.
- Le cas échéant, des registres coupe-feu à l'endroit où les gaines d'air pénètrent les murs ou les plafonds ayant un degré de résistance au feu.
- Le cas échéant, une hotte de cuisine filtrant la graisse doit être conçue pour répondre à la norme 96 de la *National Fire Protection Association* si des vapeurs chargées de graisse sont émises.

## **Documents requis**

Un ensemble complet sous format papier et version électronique (.pdf) des documents. Les documents électroniques peuvent être envoyés à [construction@dieppe.ca](mailto:construction@dieppe.ca)

- Description détaillée de la portée de travaux ainsi qu'un estimé détaillé des coûts.
- Un plan de site du terrain qui décrit l'aire de stationnement, les dispositifs d'écrans et d'aménagement paysagé, la gestion de l'eau de surface/drainage, la localisation du ou des bâtiments avec distances des limites de terrain.
- Un ensemble de plans dimensionnels et annotés à l'échelle qui décrit l'ensemble de la portée des travaux.
- Tout plan d'ingénierie estampillé qui pourrait être requis (construction de plancher/rampes/terrasse, hotte filtrant la graisse, etc.).

**Des documents supplémentaires peuvent être requis pour remplir la demande de permis.**